



Fontenay-le-Comte

Ville d'Art et d'Histoire
Plus Beaux Détours de France

Nos réf. :

Objet : *Repas de substitution*

Affaire suivie par :

Elu : *Mme Martine BONNET, Adjointe au Maire*

Service : *M. François PIED*
Chef de service Affaires scolaires
Tél. : 02 51 53 41 51 - Poste 4288
Courriel : f.pied@ville-fontenaylecomte.fr

Informations aux parents d'élèves des écoles publiques de Fontenay le Comte, de la Farandole, de Saint Michel le Cloucq, du CMP, de ADAPEI-ARIA et de l'accueil de loisirs communautaire Graine de Soleil.

Fontenay-le-Comte, le 24 JUIN 2019

Mesdames, Messieurs,

Depuis quelques années le service des affaires scolaires est sollicité par une multitude de demandes de modifications de repas : repas sans viande, sans porc, végétarien, sans gluten ...

Cet accroissement de demandes entraîne des difficultés techniques au sein de la cuisine centrale et il n'est plus possible d'apporter une réponse individualisée pour chaque demande.

C'est pourquoi, à partir de la rentrée scolaire de septembre 2019, il n'y aura plus de substitut d'aliment lorsqu'une famille aura une demande particulière, seuls les repas programmés seront servis. Néanmoins, un surplus d'accompagnement sera proposé à l'enfant selon sa satiété. Les menus sont consultables sur le site www.fontenay-le-comte.fr et affichés dans les écoles.

Cependant, les enfants présentant des allergies alimentaires et relevant d'un projet d'accueil individualisé établi par le médecin scolaire pourront bénéficier d'une adaptation de leur repas.

Le service des affaires scolaires reste à votre écoute pour vous renseigner si nécessaire.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,


Jean-Michel LALÈRE